

Madame POUZIER-GERARD

258 route de Sablet à Séguret

le 18/10/2020

Complément à l'observation n° 1 adressé par Monsieur le Maire de Séguret

Monsieur CRIQUILLION, maire de mon village ayant inclus dans ce site son courrier faisant part de ses souhaits d'évolution du SCOT en vue de l'élaboration du PLU ; je me permets d'utiliser le même canal pour apporter quelques compléments à ses propos.

Je fais partie des 42 signataires de la lettre adressée en juin 2016 au maire de l'époque et au Préfet concernant les terrains du quartier St Joseph si joliment nommés « la Dent Creuse » et sur lesquels un projet d'urbanisation était en cours pour le nouveau PLU.

Vous avez écrit Monsieur le Maire « un comité de quartier a été créé, les propriétaires défendant la valeur de leur terrain, leur cadre de vie, leur souhait de ne pas voir de nouvelles constructions... »

Nos propos qui étaient en réalité ceux-ci : Nous défendions « une coulée verte complantée de vignes qui est une respiration dans le paysage » située juste sous le village. Nous évoquions en particulier des problèmes d'hydrologie « Par gros orage les eaux de ruissellement s'écoulent en torrent au moyen de fossés établis sur un terrain en pente moyenne de 8% ...Une densification de l'habitat dans un tel contexte amènerait une augmentation en fréquence et en intensité des problèmes. Sans défense en amont des futures habitations, une modification du trajet des eaux pluviales pourrait amener la ruine d'habitations en aval et la mise en danger des personnes. » La construction d'un bassin de rétention nécessairement de grande dimension viendrait se rajouter à tous les travaux de viabilisation, de voirie de grande ampleur à prévoir.

Cette lettre est, 4 ans plus tard, toujours d'actualité. Elle a été remise à monsieur le commissaire enquêteur du SCOT à sa permanence en mairie le 16/10/2020

Comme vous pourrez le vérifier en relisant cette lettre vous avez fait une interprétation de nos propos et en avez expurgé les points les plus importants.

Les problèmes de ruissellement d'eaux pluviales, de maintien des vignes exploitées, de réduction des coûts sont largement abordés dans le PADD et dans le DOO, pourquoi les nier quand il s'agit de notre village ?

Je tiens à certifier que je ne suis pas opposée à toute urbanisation à condition que l'on se pose tout d'abord la question de sa nécessité et qu'en cas de réponse positive le choix du site soit étudié attentivement de manière à répondre à un réel besoin et non à une injonction administrative risquant de créer des logements qui ne seront pas occupés par les jeunes, les personnes âgées, les familles à faible revenus visés par le SCOT.

Merci de m'avoir lue,